Le contrôle des comptes fournisseurs Test 4

Un test pour savoir si je sais...

- Lettrer des comptes de tiers
- Relever et justifier les éléments non pointés
- Définir les actions à mener suite au lettrage
- Présenter les écritures comptables de rectification des anomalies
- Mettre à jour un compte fournisseur



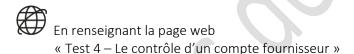
Contrôler le plus rapidement possible un extrait du grand-livre fournisseurs! Date: 30/03



En lettrant le compte (annexe 1)

En justifiant les valeurs non lettrées et l'action à mener (annexe 1) En présentant l'écriture comptable de régularisation (annexe 2) En mettant à jour le compte fournisseur (annexe 1)





(1)Aide utile

Туре	Que dois-je faire ?	Comptes comptables de régularisation
Facture non réglée Facture réglée avec arrondi Facture avec escompte de règlement Facture réglée - Erreur de compte lors du règlement	Attendre l'échéance de la facture Payer la facture	401DAN00 Fournisseur Danival 401MEL00 Fournisseur Melvita 401RAP00 Fournisseur Rapunzel 401SOY00 Fournisseur Soy
Facture réglée avec anomalie lors du règlement Erreur de saisie de la valeur Erreur d'imputation débit/Crédit Double enregistrement Règlement - Erreur de compte fournisseur Règlement avec arrondi Règlement avec escompte	Payer la facture et passer l'écriture comptable Passer l'écriture comptable de régularisation Ne rien faire – Régularisation comptable lors du règlement Ne rien faire – Régularisation comptable autre compte	401SUP00 Fournisseur Superdiet 512000 Banque 658000 Charges diverses de gestion courante 665000 Escomptes accordés 758000 Produits divers de gestion courante 765000 Escomptes obtenus Contrepassation écriture initiale et passation écriture rectifiée (401 D / 512 C)

Annexe 1 – Extrait du grand livre des fournisseur au 30 mars

401SUP00 Fournisseur SUPERDIET Condition de règlement : sous 15 jours							
Date	Libellé	Échéance	Débit	Lt	Crédit	Solde	
01/01	Solde à nouveau					0.0	
18/01	Facture F220309 - SuperDiet	02/02		AC	2 356,44	-2 356,4	
25/01	Facture F220310 - SuperDiet	09/02		AC	4 235,60	-6 592,0	
07/02	VIR 55263 - SuperDiet		6 592,04	AC		0.0	
08/02	Facture F220411 - SuperDiet	23/02		AD	4 560,23	-4 560,2	
14/02	Avoir AVF220309 - SuperDiet	23/02	560,23	AD		-4 000,0	
18/02	Facture F220413 - SuperDiet	05/03		AG	1 856,20	-5 856,2	
28/02	VIR 55275 - SuperDiet		4 000,00	AD	AX	-1 856,2	
03/03	Facture F220517 - SuperDiet	18/03		AE	1 568,20	-3 424,4	
12/03	Facture F220518 - SuperDiet	27/03		AF	756,88	-4 181,2	
21/03	Facture F220525 - SuperDiet	05/04			956,20	-5 137,4	
21/03	VIR 55281 - SuperDiet			AG	1 856,20	-6 993,6	
22/03	VIR 55289 - SuperDiet		1 568,20	AE		-5 425,4	
30/03	RECTIF 2 – VIR55295 SuperDiet		756,88	AF		-4 668,6	
30/03	RECTIF 4 - VIR55295 SuperDiet		3 712,40	AG		-956,2	

Prochaine lettre AC

Opération non pointée		Justification	Action		
Facture F220413 - SuperDiet	1856.20	Facture réglée avec anomalie lors du règlement	Ne rien faire – Régularisation comptable lors du règlement		
Facture F220518 - SuperDiet	756.88	Facture non réglée	Payer la facture et passer l'écriture comptable		
Facture F220525 - SuperDiet	956.20	Facture non réglée	Attendre l'échéance de la facture		
VIR 55281 - SuperDiet	1856.20	Erreur d'imputation débit/Crédit	Passer l'écriture comptable de régularisation		

^{*}Prochain virement VIR55295

Annexe 2 – Journal des opérations diverses

BORDE	BORDEREAU de SAISIE(Laisser une ligne entre chaque opération) Mois de :				
Jour	JL	N° de compte	Libellé écriture	Débit	Crédit
30/09	OD	401SUP00	RECTIF 3 – VIR55295 SuperDiet	756,88	
		512000			756,88
30/03	OD	401SUP00	RECTIF 4 - VIR55295 SuperDiet	3 712,40	
		512000	1856.20 x2=3712.40		3 712,40
			TOTAUX		